

Le projet de crématorium aux Semboules résilié à l'amiable

SOCIAL Un autre site d'implantation serait envisagé, plus éloigné des habitations

Suite et fin de la polémique liée à l'implantation d'un crématorium aux Semboules. Un projet qui, rappelons-le, avait suscité une véritable levée de boucliers de la part des associations, en particulier de la CADIS et de l'ADES. Un référé commun avait été déposé en février dernier auprès du tribunal administratif de Nice.

Le maire Jean Leonetti vient de clore le débat, en décidant, sous réserve d'acceptation par le conseil municipal, de résilier à l'amiable la délégation de service public liant la municipalité à la société OGF.

« Le délégataire aurait dû commencer les travaux il y a un an et demi déjà, explique le maire, mais ils n'ont démarré qu'en février dernier. Compte tenu de la réticence d'OGF à mettre en œuvre le permis de construire dans un contexte local difficile, j'ai décidé de ne pas m'entêter dans ce projet. J'ai par ailleurs rencontré les présidents de la CADIS et de l'ADES. S'ils ont reconnu la nécessité d'un crématorium sur Antibes, ils m'ont également fait part de leurs craintes par rapport à une éventuelle pollution liée au mercure. Ils ont insisté sur le fait qu'un incinérateur étant déjà implanté aux Semboules, les riverains ne voulaient pas de nuisances supplémentaires. C'est pour cet ensemble de raisons que j'ai décidé de retirer le permis de construire. »

Une nouvelle qui n'a évidemment pas manqué de réjouir les représentants des riverains : « Nous avons trouvé chez le maire une oreille attentive, et nous nous félicitons de l'abandon de ce projet, déclare Alain Chaussard, vice-prési-



Le crématorium antibois, dont la mise en chantier aura été l'objet de vives controverses, ne verra finalement pas le jour aux Semboules

(Photo F. Bouton)

dent du CADIS. Nous avons demandé la suspension du référé, et son retrait dès lors que le permis de construire aura été officiellement supprimé. »

Gérard Piel, le représentant de l'opposition, qui avait participé à la commission ad hoc d'appel d'offres, en étant cependant plus favorable à une régie, approuve éga-

lement la décision du maire. Mais il demeure sceptique quant au fait que la société OGF ait laissé ce marché à d'autres opérateurs.

« Il était évident qu'OGF aurait gagné de l'argent sur ce marché. Je pense surtout que cette décision du maire est liée au référé, à l'occasion duquel auraient été rappelés l'absence d'étude d'impact et l'avis défavo-

nable du commissaire enquêteur. » Quoi qu'il en soit, cette résiliation à l'amiable sera présentée le 12 mai prochain lors du prochain conseil municipal, et le crématorium ne devrait donc pas voir le jour aux Semboules.

Si certains le voyaient déjà à Mougins, il semblerait que ce soit plutôt la zone industrielle des Trois

moulins qui retienne à présent l'attention de Jean Leonetti.

« Je vais en discuter avec les maires de la CASA, afin que nous déterminions ensemble le contexte le plus favorable, qui serait bien sûr celui d'un terrain plus éloigné des habitations. »